

PREMIER MINISTRE, CHEF DU

GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail- Démocratie- Paix

DECRET n° 80/231 du 21/05/80
/S.G.G.

portant nomination de Monsieur Jean-Joseph
LEKAKA, Inspecteur Principal du Trésor en
Qualité de Directeur du Budget.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires de la République du Congo ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémuné-
ration des Fonctionnaires de la République du Congo ;
Vu le décret n° 62/197 portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation de
Ministère des Finances ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 79/706 du 30 décembre 1979 modifiant la composition
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 77/604 du 21 Novembre 1977 portant nomination de
Monsieur LEKAKA Jean-Joseph en qualité de Directeur du Contrôle Financier ;
Vu le décret n° 79/488 du 11 Septembre 1979 fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains Postes Administratifs ;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur LEKAKA Jean-Joseph, Inspecteur Principal du Trésor de
2ème échelon, précédemment Directeur du Contrôle Financier, est nommé Directeur
du Budget en remplacement de Monsieur BATOUOUENI Maurice.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par la
réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

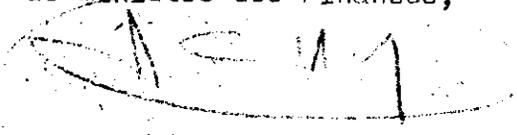
..../....

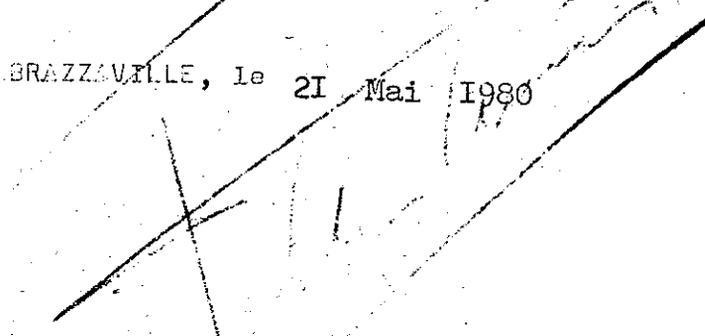
ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 21 Mai 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Henri L. O. P. E. S.-


COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-

